

Réunion de la boule de Poggio Mezzana

Procès-verbal

Assemblée générale Ordinaire du 27 octobre 2018

Le 27 octobre 2018 à 15h10, à la mairie de Poggio Mezzana, s'est réuni l'ensemble des membres du Club de Poggio Mezzana.

Il a été établie une feuille de présence signée par chaque membre, ci-annexée (Annexe 3).

Mr BEVERAGGI ANGE, préside la séance. Comme Président, démissionnaire, de l'association.

Mr MIALHE Gérard, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des membres :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ; il y a **22** personnes présentes (dont **2** procurations), et **1** personnes excusées sur les **49** personnes convoquées. Le quorum est atteint.

Puis il rappelle que les membres présents sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Rapport moral et vote
- Bilan financier et budget prévisionnel et vote

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Présentation Rapport moral et vote

Pas de rapport moral faite par le Président suite à sa démission de son poste .

Le secrétaire fait le bilan sportif de l'année 2018 (voir rapport Moral - Financier et activités 2018 en pièce jointe).

Le rapport SPORTIF et ACTIVITES est adopté à l'**unanimité** des membres présents.

2. Bilan financier et budget prévisionnel

Présentation faite par le trésorier (voir rapport Financier et activités 2018 en pièce jointe).

Pas de questions de la part de l'assemblée,

Mr le Maire remercie l'équipe du bureau pour le travail accompli depuis la reprise en décembre 2016, et les résultats des féminines.

Le rapport FINANCIER est adopté à l'**unanimité** des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 30 minutes.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Procès-verbal

Assemblée générale Extra Ordinaire du 27 octobre 2018

Le 27 octobre 2018 à 15h32, à la mairie de Poggio Mezzana, s'est réuni l'ensemble des membres du Club de Poggio Mezzana.

La feuille de présence est celle de l'AGO.

Mr BEVERAGGI ANGE, présente l'ordre du jour de la séance. Mr MIALHE Gérard, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

- Tous les membres présents lors de l'AGO sont présents. Le quorum est atteint.

Rappel aux membres présents de l'ordre du jour ci-après.

- MOT DU PRESIDENT
- INTERVENTION DE Mr le MAIRE
- Présentation des démissions

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

3. Mot du président

Remercie l'ensemble de l'équipe qui l'a soutenu.

Présente la démission de son poste.

4. Intervention de Mr le Maire

A la demande du Maire, les différents protagonistes présentent les raisons qui les ont poussés à démissionner.

Après de longs échanges les démissions suivantes (pour leur poste et en tant que membre du CA), sont enregistrées :

Beveraggi Ange-Président , Truphemus Christian-Trésorier, Gatien Marcel-1^{er} Vice président, Jarbau Raymond-2^e Vice Président

Les démissions pour leur fonction :

Mialhe Gérard -Secrétaire

Les démissions en tant que membre du CA:

Dervaux Paul ; Espaze Francis ; Schwob Pamella

Le secrétaire de séance présente la situation à l'ensemble des membres présents et demande s'il y a des candidats aux postes de membre CA vacants (7).

Pas de candidats.

Le secrétaire de séance pose la question aux membres du CA encore en activité s'ils souhaitent élire un nouveau bureau (à minima Président, secrétaire, trésorier) pour faire fonctionner le club.

Pas de consensus.

L'assemblée souhaite remettre l'AGE à une date ultérieure afin de préparer une nouvelle équipe.

La date retenue d'un commun accord est fixée au samedi 10 novembre 2018 à 15h00 à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures 30 minutes.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance